

Réforme de la formation : le Synofdes et les Urof livrent leurs propositions centrées sur les "compétences transverses"

Par [Christophe Marty](#)

Le Synofdes et la Fédération nationale des Urof rendent public, mardi 28 novembre 2017, un Livre blanc sur l'avenir de la formation professionnelle qu'ils inscrivent clairement dans le cadre de la nouvelle réforme de la formation professionnelle. Les deux organisations estiment toutefois que, au-delà des formations techniques, une attention particulière doit être portée aux formations transverses et formulent une douzaine de propositions réparties sur trois thématiques. Entre autres, elles appellent à "financer l'innovation et l'ingénierie" pédagogiques ou encore à "s'engager dans une véritable politique de qualité".

[Quel avenir pour la formation professionnelle en France? Constats et propositions pour la réforme \(Livre blanc du Synofdes et de la Fédération nationale des Urof, 28 novembre 2017\) Synofdes-Urof](#)

Les nouvelles formes d'emplois [...] et l'évolution toujours plus rapide des technologies modifient notre modèle social et imposent de penser les droits des actifs dans une optique d'accompagnement tout au long de leur vie professionnelle", constatent le Synofdes (Syndicat national des organismes de formation de l'économie sociale) et la Fédération nationale des Urof dans l'introduction de leur Livre blanc. Rendu public à l'occasion d'un colloque consacré à "l'avenir de la formation professionnelle", ce document est clairement positionné comme une contribution à la nouvelle réforme de ces deux organisations qui représentent des organismes de formation du champ social.

L'enjeu des compétences transverses

Pour les deux organisations, "ces transformations [ainsi que] la transformation de la sociologie des entreprises qu'elles induisent, imposent, au-delà de la maîtrise de compétences expertes sur le digital et de nouvelles compétences techniques, une augmentation du besoin de compétences dites 'transversales' de tous les actifs". Une "question des compétences transversales, transférables, cognitives ou relationnelles [qui] s'impose désormais comme un enjeu incontournable de la transformation de notre économie et cela pour tous les actifs".

Les représentants des organismes de formation appuient également leur analyse sur "la demande des entreprises" qui soulignent la priorité à donner "aux compétences cognitives, verbales et relationnelles", même si, reconnaissent-ils, ces formations ne sont pas forcément "bien priorisées dans les plans de formation".

Des adaptations du système à parfaire

Dans leurs constats, le Synofdes et la Fédération nationale des Urof notent également que, pour faire face à toutes les évolutions qui sont identifiées, le "système de formation s'est [déjà] fortement transformé ces dernières années". Pourtant, si "la philosophie générale qui

sous-tend [les dernières] réformes, autour de la place de l'individu acteur et d'un droit à l'accompagnement avec la création du Conseil en évolution professionnelle (CEP), va dans le bon sens, il reste encore des inégalités fortes, une inadéquation entre besoins d'emploi et formation (coexistence d'un chômage élevé et besoins de recrutement non satisfaits) et des cloisonnements non résolus".

Pour aller plus loin, les deux organisations formulent une douzaine de propositions déroulées autour de trois thématiques/ambitions :

- "La formation, facteur de compétitivité systémique, doit conjuguer justice sociale et efficacité économique" ;
- "L'autonomie de l'individu doit être amplifiée..." ;
- "...dans un système de régulation mieux régulé".

12 propositions

Les propositions du Synofdes et de la Fédération nationale des Urof, "livrées à la réflexion des décideurs pour traduire [leurs] ambitions dans la future réforme" portent sur :

- **"Une mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs dans une approche d'adéquation Emploi-Formation dont les objectifs doivent être clarifiés"**, avec notamment "la définition de la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes [au] niveau régional", mais avec, en même temps, "une politique nationale structurante sur des filières d'avenir" ;
- **"Un parcours d'accès à la formation pour les demandeurs d'emploi à réformer"**, notamment en déployant "une offre collective de formation continue ayant pour objectif de permettre à tous ceux qui ne sont pas qualifiés d'obtenir au moins un niveau V ou IV validé et à ceux qui sont déjà qualifiés d'acquérir les nouveaux savoirs indispensables au contexte des transitions numériques, environnementales..." ;
- **"Une mobilisation et un plan d'actions concerté au service de la maîtrise des soft-skills"**, par exemple en intégrant "l'acquisition de compétences transversales & transférables dans le contenu des formations qualifiantes, et ce, quel que soit le niveau visé par la formation" ;
- **"Repenser la rémunération et le statut des personnes en formation"** en retenant "une approche basée sur les conditions d'existence et le niveau de qualification" ;
- **"Simplifier l'accès à l'information et à l'orientation pour les salariés comme pour les demandeurs d'emploi"**, par exemple en déployant "un site grand public sur l'information et l'orientation dans une logique usager, au contenu enrichi" ;
- **"Renforcer le droit à l'accompagnement, ce qui suppose d'assurer un droit financé permettant de déployer un service de qualité et de mettre en place une réelle coordination des acteurs"**, en étoffant "le contenu de l'accompagnement, notamment en lien avec le CPA, autour d'un accompagnement global

(et pas uniquement professionnel) des bénéficiaires dans l'objectif de sécuriser les parcours" ;

- **"Élargir et décloisonner le droit à la formation"**, en réformant "en profondeur le CPF pour créer un vrai droit individuel opposable" ;
- **"S'engager véritablement dans une politique de qualité exigeante et engageante"**, mêlant une approche macro (Datadock) et micro (autour de la relation client-prestataire) ;
- **"Améliorer le recueil des données : les systèmes d'information"**, avec le déploiement d'une " plateforme unique de saisie pour alimenter le site d'information grand public sur l'information, l'accompagnement et la formation" ;
- **"Modifier les modalités d'achat des formations"**, en retenant "des modalités de contractualisation assurant visibilité aux organismes de formation et prise en charge des coûts de mise en œuvre du service, en contrepartie d'évaluation de la 'performance'" ;
- **"Financer l'innovation et l'ingénierie"**, en intégrant dans le PIC (plan d'investissement compétences) "la possibilité de financer des réseaux et/ou des opérateurs concourant à l'intérêt général afin de garantir l'essaimage et l'appropriation de ces outils par une large part des opérateurs participant au service public conventionné de la formation, selon des modalités financières compatibles" ;
- **"Clarifier les compétences des acteurs"**, notamment en finalisant "la compétence des régions sur l'ensemble de la chaîne orientation-formation-emploi".